



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE TENUE LE 17 FÉVRIER 2022 PAR VISIOCONFÉRENCE, CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL NUMÉRO 2020-029 DU 26 AVRIL 2020.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Comtois, président
Monsieur Christian Charron, vice-président
Madame Christine Beaudette, déléguée
Monsieur Eric Westram, délégué
Monsieur Patrick Archambault, représentant
Monsieur Michel Milette, représentant
Madame Lori Doucet, représentante
Madame Mélissa Monk, représentante

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis Lanouette, directeur
Monsieur Éric Fournier, directeur adjoint
Me Sandra De Cicco, secrétaire corporative
Monsieur Guy Benedetti, coordonnateur du comité de gestion

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE

2022-02-009

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PROCÉDER à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h 32**. L'assemblée est suspendue.

L'assemblée reprend à **10 h 20**.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-02-010

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié par l'ajout des points 4.2 et 6.4 :



No de résolution
ou annotation

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Secrétariat corporatif;
 - 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 janvier 2022;
 - 3.2 DÉPÔT – Rapport annuel concernant l'application du Règlement no 9 sur la gestion contractuelle – Année 2021
 - 3.3 DÉPÔT – Rapport bimestriel des contrats conclus conformément au Règlement no 9 sur la gestion contractuelle
 - 3.4 APPROBATION – Système de pondération et d'évaluation – Appels d'offres
4. Direction générale;
 - 4.1 AUTORISATION – Fin de location du poste de Lorraine – Ventre d'items et de mobilier;
 - 4.2 MODIFICATION – Conditions de travail des cadres policiers – Compensation, salaires et primes de garde;
5. Technologies;
6. Ressources humaines;
 - 6.1 DÉPÔT – Liste des employés embauchés – Janvier 2022
 - 6.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – Renouvellement – Lettre d'entente no 6 – SFCF – Poste surnuméraire de technicien RH et paie
 - 6.3 Changement de statut d'un policier temporaire – M. Michaël Paradis
 - 6.4 Changement de statut – Permanence de 12 policiers temporaires
7. Finances;
 - 7.1 DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser
 - 7.2 DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Janvier 2022
8. Régime de retraite;
9. Affaires juridiques;
10. Avis de motion ou adoption de règlements;
11. Affaires nouvelles;
12. Période de questions;
13. Clôture et levée de l'assemblée.

3. SECRÉTARIAT CORPORATIF

3.1

2022-02-011

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2022



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 janvier 2022 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

ATTENDU QUE ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

ATTENDU QU'une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 20 janvier 2022 soit approuvé tel que rédigé;

QUE conformément à l'article 12 du *Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville*, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

3.2

2022-02-012

DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NO 9 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – ANNÉE 2021

Conformément aux articles 468.51 et 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, le directeur dépose au conseil d'administration le rapport annuel 2021 concernant l'application du Règlement no 9 sur la gestion contractuelle.

3.3

2022-02-013

DÉPÔT – RAPPORT BIMESTRIEL DES CONTRATS CONCLUS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NO 9 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 12 (Reddition de compte) du *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*, le directeur fait rapport au conseil d'administration des contrats conclus de gré à gré dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public au cours des derniers mois :

- Contrat de fourniture de constats d'infraction informatisés, conclu avec la firme Imprimerie Continuum pour la somme de 30 468,38 \$ (taxes incluses);
 - o Date : 29 octobre 2021;
 - o Note : Conformément au *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*.



No de résolution
ou annotation

- Contrat de services professionnels d'audit des états financiers pour les exercices 2021, 2022 et 2023, conclu avec la firme B.C.G.O. S.E.N.R.r.l. pour la somme de 45 564,88 \$ (taxes incluses);
 - o Date : 20 décembre 2021;
 - o Note : Conformément au Règlement no 9 sur la gestion contractuelle.

3.4

2022-02-014

APPROBATION – SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION – APPELS D'OFFRES

CONSIDÉRANT l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* et la possibilité, suite à un appel d'offres public, d'octroyer un contrat à un soumissionnaire ayant reçu le plus haut pointage suite à une évaluation plutôt qu'au plus bas soumissionnaire conforme en terme de prix;

CONSIDÉRANT que cette évaluation est basée, outre le prix, sur des exigences et critères pondérés permettant une évaluation plus qualitative des offres soumises dans le cadre d'un appel d'offres public et que ces exigences et critères se reflètent dans le cadre d'un système de pondération et d'évaluation;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie d'utiliser le plus d'outils possibles à sa disposition dans le cadre de ses processus d'approvisionnement et que ce mode d'octroi présente des avantages importants pour certains dossier;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit approuver le système de pondération et d'évaluation à être utilisé dans le cadre de ces appels d'offres basés sur le prix et la qualité des offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'APPROUVER le système de pondération et d'évaluation tel que joint à la présente résolution pour être utilisé dans le cadre de divers appels d'offres en approvisionnement de biens et/ou services lorsque jugé utile ou nécessaire.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1

2022-02-015

AUTORISATION – FIN DE LOCATION DU POSTE DE LORRAINE – VENTE D'ITEMS ET DE MOBILIER

M. Jean Comtois, délégué et maire de ville de Lorraine, déclare un conflit d'intérêt et se retire le temps du vote.



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la fin de la location du poste de Lorraine par la Régie;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie de se départir de certains items qui ne lui seront plus utiles et l'intérêt de la Ville de Lorraine de les acquérir;

CONSIDÉRANT l'article 438.32.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoyant que la Régie doit se départir de ses biens à titre onéreux, sauf disposition contraire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER la vente des items suivants à la Ville de Lorraine pour un montant de 1 800 \$:

- le mobilier noir de l'ancien bureau de l'inspecteur-chef;
- un réfrigérateur;
- quatre tables;
- un tableau interactif;
- trois classeurs;
- onze casiers.

D'AUTORISER le directeur à procéder à la signature de tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision, le cas échéant.

4.2

**MODIFICATION – CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES POLICIERS –
COMPENSATION, SALAIRES ET PRIMES DE GARDE**

CONSIDÉRANT l'impact fiscal relié à l'imposition obligatoire des véhicules de service mis à la disposition des cadres policiers suite au dernier audit de l'Agence de revenu du Canada;

CONSIDÉRANT la notion d'équité interne et externe en lien avec les disponibilités de garde obligatoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE MODIFIER les conditions de travail des cadres policiers comme suit :

- Ajustement salarial de 1,25 % rétroactif au 1er janvier 2022 en compensation de l'impact fiscal relié à l'imposition obligatoire des véhicules de service mis à leur disposition;



No de résolution
ou annotation

- Octroi afin de compenser les gardes obligatoires selon les séquences établies, d'une journée de congé compensatoire non monnayable pour chaque semaine de garde obligatoire.

5. TECHNOLOGIES

Aucun sujet.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1

2022-02-017 DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – JANVIER 2022

Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois de janvier 2022 est déposée aux membres du conseil d'administration.

La trésorière par intérim atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2022-02.

6.2

2022-02-018 AUTORISATION DE SIGNATURE – RENOUELEMENT – LETTRE D'ENTENTE NO 6 – SCFP – POSTE SURNUMÉRAIRE DE TECHNICIEN RH ET PAIE

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue avec *Les Employés civils de la Régie de police Thérèse-De Blainville du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 4708* à propos du renouvellement de la lettre d'entente no 6 relative à un poste temporaire surnuméraire de technicien, technicienne en ressources humaines et paie;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice – affaires corporatives de procéder à la signature d'une lettre d'entente à cet égard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER la signature par le président, ou en son absence, le vice-président, le directeur et la secrétaire corporative, pour et au nom de la Régie, du renouvellement de la lettre d'entente no 6 entre la Régie et *Les employés civils de la Régie intermunicipale de police Thérèse-de Blainville du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 4708*, ayant pour objet la prolongation, du poste temporaire surnuméraire de technicien, technicienne en ressources humaines et paie et de l'embauche de Mme Sylvie Langevin à ce poste, et ce, jusqu'au comblement du poste régulier.



No de résolution
ou annotation

2022-02-019

6.3

CHANGEMENT DE STATUT D'UN POLICIER TEMPORAIRE – M. MICHAËL PARADIS

CONSIDÉRANT que, suite à la démission de Mme Alexandra Thibeault-Perron, un (1) poste régulier de policier est à combler;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la convention collective en vigueur, la priorité d'embauche comme policier régulier est en faveur du policier temporaire ayant le plus d'ancienneté, soit M. Michaël Paradis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PRENDRE ACTE du changement de statut de M. Michaël Paradis pour qu'il soit dorénavant désigné policier régulier et ce, à compter du 13 février 2022.

6.4

2022-02-020

CHANGEMENT DE STATUT – PERMANENCE DE 12 POLICIERS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT QUE, pour favoriser la rétention du personnel policier dans le contexte de la pénurie de main d'œuvre actuelle, il y a lieu de procéder au changement de statut des douze (12) policiers temporaires actuellement à l'emploi de la Régie, et ce, afin qu'ils aient dorénavant le statut de policier régulier ou à l'essai;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PRENDRE ACTE du changement de statut des policiers et policières listés ci-dessous pour qu'ils soient dorénavant désignés policier régulier ou à l'essai et ce, à compter du 13 février 2022 :

1. M. Philippe Plante (régulier)
2. Mme Juliane Ouellette (à l'essai)
3. M. Pierre-Alexandre Simard (à l'essai)
4. Mme Sara Marie Couture (à l'essai)
5. Mme Laurence Legault (à l'essai)
6. M. Cédric Morneau (à l'essai)
7. M. Matthew Lachance (à l'essai)
8. Mme Camille Aubin (à l'essai)
9. M. Alex Lévesque (à l'essai)
10. M. Pierre-Olivier Sarrazin (à l'essai)
11. Mme Catherine Villeneuve (à l'essai)



No de résolution
ou annotation

12. Mme Charlène Desjardins (à l'essai)

D'ABOLIR les dix (10) postes de policier temporaire protégé fixe (ou temporaire fixe) laissés vacants par ces changements de statut.

7. FINANCES

7.1

2022-02-021

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière par intérim dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

7.2

2022-02-022

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – JANVIER 2022

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière par intérim dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois de janvier 2022 totalisant un montant de 1 074 794,45 \$.

9. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun sujet.

10. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-02-023

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Christine Beaudette



No de résolution
ou annotation

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'assemblée soit levée, il est **10 h 23**.

Monsieur Jean Comtois
Président

Me Sandra De Cicco
Secrétaire corporative

No de résolution
ou annotation



[A large diagonal blue line is drawn across the page, likely indicating that the document is blank or has been redacted.]

